



ADHESION PARTICULIERS

Chaque adhérent s'engage à respecter les points suivants :

- Signer et respecter le présent règlement intérieur ;
- Visiter plusieurs chatteries avant l'achat du chaton afin de voir les conditions d'élevage, la façon dont les animaux vivent et se comportent, s'informer et ainsi trouver un éleveur de confiance avec qui avoir de bonnes relations ;
- Lors de l'achat du chaton, exiger de voir au minimum, les originaux des testes ADN pour les maladies propres à la race choisie. Vous pouvez demander la copie des tests lors de l'achat de votre chaton. Certains éleveurs sérieux vous fourniront également d'autres tests possibles réalisés sur les parents de votre futur chaton tels que les tests ADN dont la maladie n'est pas franchement propre à la race choisie mais pour lesquels l'éleveur a tenu quand même à faire ces tests ;
- Acheter un chat de race avec pédigrée (Obligatoirement LOOF pour un chaton né en France) ;
- Ne pas récupérer le chaton avant l'âge de 3 mois vacciné et pucé (sauf cas exceptionnel) ;
- Veiller aux intérêts et bien-être de ses chats ;
- Ne jamais le brutaliser ou lui porter atteinte moralement ou physiquement et lui laisser prendre sa place à part entière dans la cellule familiale et aider à sa bonne intégration auprès de ses congénères de toutes races ou espèces ;
- Veiller à sa bonne alimentation en lui fournissant des produits sains et équilibrés adaptés à son état de santé et son âge tout ceci en bon rapport avec l'avis de son éleveur. **Très important tout au long des premières années.** Ses gamelles d'eau seront changées régulièrement et placées aux endroits facile d'accès ;
- Poursuivre son éducation, lui apprendre à respecter la propreté, le couvrir de câlins, jouer de longs moments avec lui (au oins une demi-heure par jour) et lui inculquer le respect des interdits ;
- L'animal disposera bien entendu d'endroits de repos et de jeux, assez grands et sécurisés ainsi que des maisons de toilette en nombre suffisant et tout ceci dans le respect d'une hygiène irréprochable pour garantir le bon état de santé de l'animal ;
- Un suivi vétérinaire régulier devra lui être apporté durant toute sa vie : vaccination, déparasitage interne et externe, tests périodiques spécifiques à la race du chat choisit (échographie, radios, etc..) ;
- En cas de maladie grave ou accident s'engager à ne pas abandonner son chat et lui faire pratiquer tout acte nécessaire par un praticien compétent ;
- Un chaton non destiné à la reproduction sera stérilisé s'il ne l'a pas été à son départ de l'élevage et ce pour son bien être ;
- Ne pas laisser son chat sortir sans surveillance et ceci afin de réduire au maximum les accidents (véhicules, autres animaux, chasse, empoisonnement etc..) ;
- Ne pas utiliser le chat dans le cadre d'expériences scientifiques ou autres et ne pas confier le chat (même de façon temporaire) à tout organisme effectuant des expériences sur les animaux ;
- Ne jamais laisser le chat seul, livré à lui-même sans personne pour répondre à ses besoins. Ne jamais l'abandonner.

Respecter l'article 10 de la Convention Européenne, loi du 1^{er} mai 2004 qui stipule qu'il est formellement interdit de procéder à l'ablation des griffes dans notre pays, (si une telle opération était réalisée sur un chat, son propriétaire s'exposerait à des poursuites ainsi que le praticien qui aurait enfreint la législation en vigueur.



SIGNATURES DE L'ENGAGEMENT PARTICULIERS

Je déclare accepter et respecter ledit règlement intérieur et ce en toute connaissance de cause

Nom :

Prénom :

Affixe :

N° CETAC :

Adresse :
.....

Code postal : Ville :

N° Tel fixe : N° GSM :

Courriel :

Site internet chatterie :

Fait à, le

Signature Président Association Félines du Monde

*Nom et Signature
Particuliers*

Le présent engagement est à remplir et à signer et à nous retourner, accompagné d'un chèque à l'ordre de l'ASSOCIATION FELINS DU MONDE d'un montant de 30 € à :

ASSOCIATION FELINS DU MONDE
Le Gai Versant Bat. A1 – 252, Chemin du Peyron 83500 LA SEYNE SUR MER